

# Les diplômes dans le domaine sportif

Niveaux	Filière jeunesse et sport	Cursus scolaire et universitaire	Concours accessibles	Catégories (Fonction Publique)
I	(BEES 3)*	Doctorat STAPS Master STAPS	Professeur d'EPS (Ministère de l'éducation nationale)	A
II	<b>DESJEPS</b> (BEES 2)*	Licence STAPS	Professeur de sport (Ministère en charge des sports) Conseiller territorial des APS (Collectivités territoriales)	
III	<b>DEJEPS</b>			
IV	<b>BPJEPS</b> (BEES 1)*	Bac – Bac pro – brevet professionnel	Educateur territorial des APS (Collectivités territoriales)	B
V	BAPAAT	CAP - BEP	Opérateur territorial des APS (Collectivités territoriales)	C

Pas de reconnaissance de niveau	Branche professionnelle		Cursus fédéral	
	Certificat de qualification professionnelle (CQP)		Brevet fédéraux homologué MS	

\* Ancienne filière jeunesse et sport

# Les diplômes dans le domaine de l'animation socioculturelle

Niveaux	Filière jeunesse et sport	Cursus scolaire et universitaire	Concours accessibles	Catégories (Fonction Publique)
I		Doctorat Master		
II	DESJEPS (DE-DPAD)*	Licence	Conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse CEPJ (Ministère en charge de la jeunesse)	A
III	DEJEPS (DEFA)*	DUT carrières sociales		
IV	BPJEPS (BEATEP)*	Bac – Bac pro – brevet professionnel	Animateur territorial (Collectivités territoriales)	B
V	BAPAAT	CAP - BEP	Adjoint territorial d'animation (Collectivités territoriales)	C

Pas de reconnaissance de niveau	Branche professionnelle	Diplômes non professionnels
	Certificat de qualification professionnelle (CQP)	BAFA et BAFD

\* Ancienne filière jeunesse et sport

## La structure des diplômes

### **BP JEPS** (niveau IV)

**Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**

Animation d'activités sportives, animation d'activités socioculturelles et participation au fonctionnement de la structure.

24 spécialités (dont certaines avec mention).

**10 unités capitalisables**

4 UC communes à toutes les spécialités  
5 UC liées à la spécialité dont 2 ou 3 spécifiques à une mention  
1 UC d'adaptation proposée par chaque organisme de formation

### **DE JEPS** (niveau III)

**Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**

Coordination et encadrement à finalité éducative (dont entraînement, responsabilité d'équipe et actions de formation, ...).

2 spécialités :  
« perfectionnement sportif » et « animation socio-éducative ou culturelle » organisées en mentions (79 en sport et 2 en animation)

**4 unités capitalisables**

2 UC transversales  
1 UC liée à la spécialité  
1 UC liée à la mention

### **DESJEPS** (niveau II)

**Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**

Expertise technique et direction à finalité éducative (dont direction de structure, formation de formateurs, encadrement d'athlètes de haut niveau, ...).

2 spécialités :  
« performance sportive » et « animation socio-éducative ou culturelle » organisées en mentions (78 en sport et 1 en animation)

**4 unités capitalisables**

2 UC transversales  
1 UC liée à la spécialité  
1 UC liée à la mention

Plus d'informations

Site DRJSCS du Centre : <http://www.centre.drjscs.gouv.fr/Site>  
Site Ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr/>

**Jeunesse** : Christian CHENAULT  
**Sport** : Sandrine TROADEC  
**Sport et VAE** : Félix PONGE

DRJSCS Centre

122, rue du faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex  
Tél 02 38 77 49 00 – Fax 02 38 53 98 99

Contact DRJSCS

02 38 77 49 77 ou [christian.chenault@drjscs.gouv.fr](mailto:christian.chenault@drjscs.gouv.fr)  
02 38 77 49 43 ou [sandrine.troadec@drjscs.gouv.fr](mailto:sandrine.troadec@drjscs.gouv.fr)  
02 38 77 49 53 ou [felix.ponge@drjscs.gouv.fr](mailto:felix.ponge@drjscs.gouv.fr)

mise à jour  
mars 2013

# Les diplômes non professionnels

## BAFA

### Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Le BAFA permet un encadrement pédagogique et sécurisant pour les familles qui confient leurs enfants. Pouvant être rémunéré, cet exercice reste occasionnel et non professionnel.

#### Conditions d'inscription

- Etre âgés de 17 ans au moins le premier jour de la session de formation générale,
- Retirer ou demander un dossier d'inscription auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP) de son lieu de résidence avant l'entrée en formation.

#### Déroulement de la formation

- Une session d'une durée de 8 jours consécutifs ou fractionnés en 2, 3 ou 4 parties.
- Un stage pratique
- Une session d'approfondissement ou de qualification

#### Aides financières

Des dispositions particulières existent pour alléger le coût de la formation. Se renseigner auprès de la DDCS ou de la DDCSPP de votre département.

## BAFD

### Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

Le BAFD est destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents. Il donne les compétences pour diriger avec une équipe d'animateurs, un centre de vacances ou un centre de loisirs.

#### Conditions d'inscription

- Etre titulaires du BAFA ou d'une dérogation,
- Etre âgé de 21 ans pour les titulaires du BAFA au 1<sup>er</sup> jour de la session de formation ou de 25 ans pour les titulaires de la dérogation,
- s'adresser à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de leur lieu de résidence.

#### Déroulement de la formation

- Une session de formation générale
- Un premier stage pratique
- Une session de perfectionnement
- Un deuxième stage pratique
- Un Bilan de formation

#### Contact DDCS du Loiret

**BAFA** : Teddy MALICOT

Tél : 02 38 42 42 18 ou [teddy.malicot@loiret.gouv.fr](mailto:teddy.malicot@loiret.gouv.fr)